

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 50

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mars 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Erica SANDFORD.

Procurations : Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Natacha BRENIER à Yann CHABOISSIER
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Erica SANDFORD à Karin THEOLIER
Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 23

Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention CCHMV / Région AURA de coopération en matière de mobilité

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a décidé, en décembre 2020, de ne pas se saisir de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale et a acté que la Région AURA deviendrait, à partir du 1^{er} juillet 2021, l'AOM locale sur le territoire couvert par la CCHMV.

A la suite de ce transfert de compétence, une convention de coopération en matière de mobilité devait être rédigée et conclue entre la Région AURA et la CCHMV afin de définir les objectifs et actions des deux entités pour travailler ensemble sur le devenir de la mobilité en Haute Maurienne Vanoise.

Fin 2022 et début 2023, la CCHMV a travaillé avec les communes et d'autres acteurs du territoire (Domaines Skiables, CIAS HMV, socioprofessionnels, opérateurs de transport, etc.), via notamment l'organisation d'un séminaire mobilité, à la définition des nouveaux enjeux, objectifs et actions de la Haute Maurienne Vanoise en matière de mobilité pour les prochaines années. Ce travail sert à l'actualisation du schéma de mobilité de la Haute Maurienne Vanoise et a permis de rédiger la convention de coopération en matière de mobilité à conclure entre la CCHMV et la Région AURA.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention et notamment des enjeux et objectifs retranscrits dans la convention ainsi que des actions à mener à bien.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le projet de convention de coopération en matière de mobilité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de convention à conclure avec la Région AURA ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer ladite convention ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 11 avril 2023.

Le Président
Christian SIMON

